

Bibliothèque Départementale de Prêt

Votre EPCI est une Communauté de communes de plus de 20 000 Habitants :

Vous devez respecter au moins 3 des 4 critères suivants

(la formation étant obligatoire).



1 000 m² de locaux sur l'ensemble du réseau

Surface minimum dédiés y compris dans des lieux multiservices.

25m² mini pour les Points Lecture du réseau

20h minimum

d'ouverture au public Hebdomadaire par du personnel formé

6h pour les Points Lecture du réseau

Un budget d'acquisition documentaire préconisé.

Si choisi comme critère

2€/an/hab minimum.

3 ETP salariés qualifiés pour le fonctionnement du réseau

Et 2 bénévoles formés par local

Formation Initiale de moins de 10 ans et Formation Continue chaque année

Obligatoire

Une Convention valable 3 ans, renouvelable 1 fois après évaluation de l'évolution du réseau.

Un formulaire statistique reflétant l'activité de votre réseau, fourni en fin d'année par la BDP,

à renvoyer complété et validé par le Président.